



**APPEL A CANDIDATURES INTERNATIONAL 2020**  
**« LABEL FRANCOPHONE DE L'INNOVATION RESPONSABLE »**

**Agence Universitaire de la Francophonie**

**Termes de référence**

**I. Contexte et enjeux**

L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) a créé ACTIF, *Action pour l'Innovation responsable Francophone*, en 2018, un dispositif international, collaboratif, multipartenaires d'innovation responsable, dont l'ambition est d'intégrer les thématiques et enjeux du Développement Durable (DD) et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Né d'une réflexion menée avec et pour les universités francophones, ce dispositif permet de répondre à plusieurs enjeux :

- Renforcer le rôle des universités comme acteurs du développement des sociétés ;
- Accompagner les universités vers l'innovation responsable, nécessaire dans un monde en transition et en transformation profonde qui impose l'anticipation et l'adaptation ;
- Susciter et co-construire des solutions innovantes et responsables répondant aux besoins et problématiques des universités ;
- Fédérer, valoriser, développer l'innovation responsable dans le réseau universitaire francophone ;
- S'appuyer sur un réseau de l'innovation responsable francophone capable d'articuler ses outils, ses actions, ses partenaires, ses experts, ses incubateurs et ses porteurs.euses de projets au service de la francophonie universitaire.

Parmi les outils fédérateurs, l'AUF lance, avec ses 8 partenaires – Réseau de Recherche sur l'Innovation (RRI), Institut de Recherche pour le Développement (IRD), Afric'Innov, SoScience, Agence Française pour le Développement (AFD), Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), B&LEvolution, Institut Français -, le premier **appel à candidatures international au label francophone d'innovation responsable** destiné à identifier, valoriser et développer les initiatives et projets d'innovation responsable générés par les universités francophones à travers les étudiants, les enseignants, les chercheurs et les personnels.

## II. Objectifs

**Objectif général :** La création d'un label à destination des initiatives et projets d'innovation responsable correspond aux objectifs que s'est donnée l'AUF dans sa stratégie 2017-2021 pour répondre aux trois défis identifiés : la qualité de la formation, de la recherche et de la gouvernance ; l'accroissement des liens entre l'université et le monde économique ; et le renforcement du rôle des universités comme opérateur du développement global des sociétés.

**Objectif spécifique :** Il s'agit également d'un des objectifs du dispositif ACTIF : accompagner les universités francophones vers l'innovation responsable et participer aux déploiements des ODD et de l'innovation responsable. Ce Label vient encourager et appuyer la transformation nécessaire des universités par l'innovation responsable afin qu'elles puissent répondre aux enjeux sociaux et environnementaux qui s'imposent à l'ensemble de la société.

## III. Bénéficiaires

Le Label est destiné aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR), privés ou publics, membres de l'AUF dans toutes les zones francophones du réseau universitaire. **La labellisation sera attribuée à l'université pour un ou plusieurs projets candidats.** Le label porte sur des projets finis (qui peuvent être ajustés) ou bien avancés dans leur processus.

Les établissements d'ESR qui souhaiteraient être accompagnés pour s'engager dans la voie de l'innovation responsable pourront, sous certaines conditions, bénéficier d'un accompagnement par l'AUF.

## IV. Domaines

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR), privés ou publics, membres de l'AUF pourront proposer à labellisation leurs innovations responsables à un comité d'experts dans une à quatre catégories reflétant les grandes missions de l'université : **la gouvernance, la formation, la recherche et le service à la communauté.**

## V. Candidature

**Un porteur de projet peut candidater pour une ou plusieurs catégories, soit l'une après l'autre soit en même temps.** Il doit démontrer une « culture », une « dynamique », une « exemplarité » sociétale, un « mouvement » transversal qui touche les grands piliers de l'université. Le porteur de projet doit être enseignant-chercheur en exercice dans un établissement membre de l'AUF.

Chaque université intéressée devra d'abord faire un auto-diagnostic pour évaluer son engagement social et environnemental puis, si elle est éligible, elle pourra présenter à candidature son innovation responsable. Si celle-ci est validée par le jury, l'établissement candidat pourra bénéficier du **Label francophone innovation responsable pour 3 ans et son innovation sera promue dans toute la francophonie universitaire.**

## VI. Prérequis du Label

Avant de commencer la candidature au Label, le candidat doit obtenir un exemplaire de la **Charte de Responsabilité Sociétale des Universités (RSU)** de son établissement, ou le document de **labellisation Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DD&RS)**, ou un **document équivalent** qui démontre que l'établissement est engagé dans une démarche responsable sur le plan environnemental et social.

En outre, le candidat effectue une session du **Sulitest** qui lui permet d'être sensibilisé à l'étendue des enjeux en lien avec le développement durable. Le candidat découvre ainsi l'univers culturel et les valeurs partagés par le label. **Seule la passation du Sulitest est exigée. Il n'y a pour le moment pas de score minimal au Sulitest requis pour pouvoir présenter un projet au label.**

**Les informations pour passer le Sulitest sont indiquées sur la plateforme du candidat.**

## **VII. Évaluation**

Les projets seront évalués par des **comités d'experts internationaux réunis par l'AUF.**

L'AUF évaluera les projets selon les dimensions suivantes :

- La dimension créative de l'innovation ;
- La responsabilité du processus d'innovation ;
- L'écosystème multi-acteurs du processus d'innovation ;
- L'impact de l'innovation.

## **VIII. Résultats attendus**

Les résultats attendus par l'AUF pour les projets proposés à labellisation devront être :

- L'originalité et la singularité du projet proposé ;
- Le caractère durable et responsable du processus de conception et développement du projet ;
- La co-construction et la prise en compte des parties prenantes dans le projet tout au long du processus d'innovation ;
- L'impact positif du projet sur la société et l'environnement.

## **IX. Formalités**

**Le candidat doit fournir trois documents :**

- La Charte RSU, ou le document de labellisation DD&RS, ou un équivalent,
- Le document attestant du passage d'une session de Sulitest, et
- La vidéo de présentation du projet.

**Il doit par ailleurs en compléter 2 autres :**

- Le questionnaire d'autodiagnostic, et
- Le dossier de candidature.

Lien vers **la plateforme dédiée du candidat** pour disposer de toutes les informations nécessaires et pour joindre ces documents et remplir le questionnaire d'autodiagnostic puis le dossier de candidature : [ici](#)

## **X. Calendrier des candidatures**

### **Phase 1 : du 12 octobre au 31 décembre 2020**

Remplir les pré-requis et le formulaire d'autodiagnostic pour validation de l'éligibilité.

### **Phase 2 : du 1er janvier au 28 février 2021**

Remplir son dossier de candidature et fournir la vidéo du projet.

## **XI. Contact**

Toute demande de précision pourra être envoyée à l'adresse suivante : [projet-actif@auf.org](mailto:projet-actif@auf.org)